



Déclaration CAPI des CEDI du 22 novembre 2018

Cette CAPI est la dernière de notre mandat 2015-2018. Il s'agissait de notre première expérience de représentants mais nous avons pu constater la détérioration des conditions de réalisation de nos missions. Comme pour la CAPI de juin dernier nous trouvons inadmissibles les délais de plus en plus contraints avec lesquels nous recevons les documents nécessaires à la tenue de la CAP, aujourd'hui 3 jours avant la tenue de cette Commission !

Nous rappelons une nouvelle fois que réglementairement les documents doivent parvenir aux représentants « huit jours au moins avant la date de la séance ». Les délais actuels ne permettent pas une analyse sereine et approfondie des dossiers. Ceci pénalise fortement les agents et les décisions qui les concernent.

Des documents nécessaires à nos missions et utiles à l'ensemble des CEDI comme le bilan démographique du corps ne nous sont toujours pas transmis.

Les agents et leurs représentants sont sous-informés par leur administration gestionnaire des évolutions de carrière et des réformes qui les touchent directement. Nombre de documents officiels - arrêtés de reclassement, de titularisation - sont envoyés très tardivement et nuisent à leur progression dans le corps.

La DGAFP a publié un arrêté le 27 avril dernier relatif au taux de promotion au grade de chargé d'études documentaires principal. Celui-ci indique « Le taux de promotion permettant de déterminer le nombre maximum des avancements pour l'accès au grade de chargé d'études documentaires principal est fixé à 7,5 % pour l'année 2018 et 7 % pour les années 2019 et 2020. ». Bien qu'organisé dans la précipitation, un examen professionnel de principalat a finalement pu avoir lieu début novembre notamment grâce à nos actions auprès des RH du MTES. Il s'est beaucoup rapproché d'un concours au vu du faible nombre de postes ouverts, 4 !

Il était organisé au titre de l'année 2018. Nous demandons donc l'ouverture et l'organisation dans les prochains mois d'un examen professionnel au titre de l'année 2019 puis d'ici la fin de l'année 2019 d'un examen professionnel au titre de l'année 2020 afin de résorber le retard.

Concernant le PPCR et la prise en compte de nos nouvelles grilles indiciaires nous dénonçons la situation des CED des ministères économiques et financiers qui n'ont toujours pas reçu leur arrêté de reclassement et qui subissent un retard de presque 2 ans dans l'application de cette réforme. Les élus CGT interpellent une nouvelle fois la représentante du Minefi sur ce sujet afin que la situation se débloque d'ici la fin de l'année comme cela nous a été annoncé.

La réforme de notre régime indemnitaire Rifseep, toujours maintenue au 1er juillet 2017, n'est toujours pas appliquée dans l'attente de l'arrêté de la DGAFP. Nous n'avons toujours aucune information officielle sur le contenu du texte ni aucun calendrier et nous sommes toujours tenu à l'écart de sa rédaction bien que nous demandons depuis 2 ans à être associés aux discussions, comme cela avait été prévu.

Il semblerait que l'on s'oriente vers une répartition en 3 groupes de fonctions sans que celles-ci ne soient très définies. Nous redemandons à être associés à ces définitions ainsi qu'au seuil et plafond de primes allouées.

Quel que soit le nombre de groupes, nous exigeons, à niveau de responsabilité égale, que le montant des primes allouées au CEDI soient, a minima, équivalent à celui des autres agents de catégorie A (attachés) d'un même organisme.

Concernant le CIA nous exigeons que son versement soit pris en compte dès le 1er juillet 2017. Les élus CGT ont ainsi porté les revendications des CED du MTES demandant que le CIA leur soit versé au titre de l'année 2018 comme cela a été défini pour les autres corps de catégorie A de ce ministère.

Nous dénonçons les disfonctionnement liés à la titularisation d'un certain nombre de collègues au titre du concours de déprécarisation, notamment en termes de reprise d'ancienneté.

Cela fait 10 ans que le dernier concours externe a été organisé pour les chargés d'études documentaires interministériel. Un tel concours a été ouvert en 2017 pour le corps des CED du ministère de la culture. Cette absence pénalise très fortement les agents de catégories B évoluant dans les métiers de l'information, de la documentation et des archives depuis des années ainsi que le recrutement de professionnels selon des modalités en adéquation avec les valeurs de service public que nous défendons mais dont on voit combien elles sont remises en cause par le gouvernement actuel. Les besoins de professionnels compétents sont en effet criants et reconnus par l'ensemble des ministères, en témoigne le renouvellement du dispositif Sauvadet depuis des années : 19 postes ouverts en 2018, 17 en 2017, 16 en 2016 ! Si nous nous réjouissons de la régularisation des agents concernés par ce dispositif nous ne pouvons accepter ce mode de recrutement. Nous redemandons donc l'ouverture d'un concours interne et externe de Chargés d'études documentaires interministériels.

Laurent Chauvel et Karine Bomel
Aurélié Outtrabady et Alain Alexandra
Vos élus CGT